

Documents à joindre :

- Facture nominative de l'achat ou des travaux réalisés après le 30 juin 2022
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois, établi aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture.
- Relevé d'Identité Bancaire



Le _ / _ / _

Signature :

FORMULAIRE A RENVOYER, ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JOINTES :

Par mail à :
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

OU par courrier à :

**Communauté de Communes
de la Région de Molsheim-Mutzig
2, Route Ecospace
67120 MOLSHEIM**

La réponse à la demande d'aide sera communiquée, par mail, dans un délai de 2 mois maximum.



ENGAGEMENT MORAL

Le détournement d'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire sont conservées pendant une durée de 5 ans. Elles sont anonymisées et utilisées à des fins d'études statistiques sur les usages de la mobilité. Elles seront supprimées au-delà de cette durée. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez adresser votre demande à : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr



2 route Ecospace
67120 MOLSHEIM
Tel : 03 88 49 82 58
www.cc-molsheim-mutzig.fr

AIDE FINANCIÈRE pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie



Tic-tac ça coûte,
il est temps de sauver
nos gouttes !



De quoi parle-t-on ?

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig s'est engagée à travers sa **politique de gestion des eaux pluviales**, à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et le fonctionnement du **cycle naturel de l'eau**. Pour cela, la collectivité met en place une **aide financière** pour tout foyer souhaitant participer à cette démarche, en **déconnectant tout ou partie de ses surfaces imperméables (toiture, terrasse, cour pavée, ...)** du **réseau d'assainissement public**, par la mise en place de **système d'infiltration ou de réutilisation** des eaux pluviales.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **50% des achats ou travaux réalisés**, plafonné à 250€ TTC par foyer (dans le cas de copropriété, le plafond est ramené à 100€ TTC par unité de logement)

Quels sont les aménagements éligibles ?

Tous les aménagements **déconnectant les eaux pluviales** du réseau d'assainissement public sont éligibles à l'aide, par exemple :

- l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie
- la modification de gouttières
- la réalisation d'une tranchée d'infiltration
- l'aménagement spécifique du jardin, ...

La Communauté de Communes **étudiera chaque projet** avant d'octroyer l'aide.



Pourquoi participer à cette démarche ?

Participer à cette démarche permet d'agir pour la **préservation de la ressource en eau** et pour la **solidarité amont/aval**, à travers les axes suivants :

- **Anticipation et adaptation** face au changement climatique
- **Economie d'eau potable** notamment lors de périodes de sécheresse
- **Diminution de la saturation** des systèmes d'assainissement publics
- **Limitation des inondations** en zone urbaine

Comment faire pour obtenir l'aide ?

Le demandeur complète **le formulaire** ci-contre et transmet les justificatifs suivants :

- **Facture d'achat ou des travaux nominative**, établie après le 30 juin 2022
- **Justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- **Relevé d'Identité Bancaire**

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Pour tout renseignement technique :
tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr

FORMULAIRE



LE DEMANDEUR :

CIVILITE : MADAME MONSIEUR

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : _ / _ / _ _ _

COURRIEL :

TELEPHONE :

N° : RUE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je certifie sur l'honneur :

- Avoir réalisé ou acheté tout système améliorant la gestion des eaux pluviales
- Ne pas avoir déjà bénéficié du présent dispositif

La Communauté de Communes se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de l'aide versée, en cas de non-respect des conditions d'engagement du bénéficiaire

Exemple de principe



Déraccordement direct



Déraccordement et mise en place d'une cuve

Source : SDEA

